

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

# COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	15
- votants	17
- absents	2
- absents excusés	2

Du vendredi 11 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 11 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : Monsieur André NOIROT, Madame Emilie BEAU, Monsieur Christian TROISGROS, Madame Marie-France MERCIER, Monsieur Elie PERRIOT, Madame Christiane GOURLOT, Madame Catherine THIVET, Madame Lydia HUGUENOT, Monsieur Damien CORNU, Madame Delphine ANDRÉ, Madame Amélie MOLTER, Monsieur Claude PETIOT, Monsieur Sébastien HUMBLLOT, Madame Aurélie LAVILLE, Madame Sabine SAVARD.

Procurations : Patrick BREYER à André NOIROT et Olivier LADRANGE à Elie PERRIOT

Étaient absents excusés : Patrick BREYER et Olivier LADRANGE

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET et Georgette JOB

Le quorum est atteint.

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 10 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité.

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (en vertu de l'article L2122-22 du CGCT) :**

Décision n°2020/DEC/14 du 16 juillet 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Walferdin à Bourbonne les Bains pour un montant de 1 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/15 du 22 juillet 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue de la Force à Villars Saint-Marcellin pour un montant 60 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/16 du 22 juillet 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner avenue de la Gare à Bourbonne les Bains pour un montant de 175 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/17 du 23 juillet 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue des Capucins à Bourbonne les Bains pour un montant de 94 500.00 €.

Décision n°2020/DEC/18 du 30 juillet 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Vellonne à Bourbonne les Bains pour un montant de 45 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/19 du 04 août 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner avenue du Général de Gaulle pour un montant de 88 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/20 du 12 août 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Amiral Fierre à Bourbonne les Bains pour un montant de 1.00 €.

Décision n°2020/DEC/21 du 21 août 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Henri Sautot à Bourbonne les Bains pour un montant de 130 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/22 du 24 août 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue du Prieuré à Bourbonne les Bains pour un montant de 110 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/23 du 01 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Henri Sautot à Bourbonne les Bains pour un montant de 72 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/24 du 01 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue du Bassigny à Bourbonne les Bains pour un montant de 15 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/25 du 04 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue de la Cour à Villars Saint-Marcellin pour un montant de 70 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/26 du 04 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner sentier rural dit des Capucins à Bourbonne les Bains pour un montant de 2 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/27 du 10 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains pour un montant de 3 000.00 €.

**DELIBERATION N°2020/ 70: Abrogation de la délibération n°2019/131 du 03 décembre 2019 - Mise à disposition d'un logement rue Terrail Lemoine à Bourbonne les Bains et reprise d'une nouvelle délibération : Fixation d'un tarif pour la location d'un logement rue Terrail Lemoine à Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Madame Delphine ANDRÉ) :

- Décide de fixer à 150.00 € mensuel le loyer chargé du logement de type F 3 vide – sis rue Terrail Lemoine situé côté gauche en entrant dans l'immeuble et destiné à accueillir les étudiants médicaux et paramédicaux.

**DELIBERATION N°2020/ 71: Retrait des délibérations n°2020/9, n°2020/47 et n°2020/67 portant octroi des indemnités des élus et reprise dans une nouvelle délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le montant des indemnités de fonction, dans le respect du montant de l'enveloppe globale pour chacun des élus comme suit :

- **Maire, André NOIROT** : 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par 15 voix POUR et 2 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (André NOIROT et Patrick BREYER par sa procuration à André NOIROT)
- **1<sup>er</sup> Adjoint, Elie FERRIOT** : 15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par 15 voix POUR et 2 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Elie FERRIOT et Olivier LADRANGE par sa procuration à Elie FERRIOT)
- **2<sup>ème</sup> Adjoint, Emilie BEAU** : 15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Emilie BEAU)
- **3<sup>ème</sup> Adjoint, Christian TROISGROS** : 15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Christian TROISGROS)
- **4<sup>ème</sup> Adjoint, Marie-France MERCIER** : 15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Marie-France MERCIER)
- **Maire-délégué de la Commune de Genrupt, Patrick BREYER**, Commune fusionnée à la Commune de Bourbonne les Bains : 25.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par 16 voix POUR 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Patrick BREYER par sa procuration à André NOIROT)
- **Maire-délégué de la Commune de Villars Saint-Marcellin, Christiane GOURLOT**, Commune fusionnée à la Commune de Bourbonne les Bains : 25.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Christiane GOURLOT)
- **Conseiller Municipal Délégué, Damien CORNU** : 5.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Damien CORNU)
- **Conseillère Municipale Déléguée, Catherine THIVET** : 5.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par 16 voix POUR et n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Catherine THIVET)
- **Conseiller Municipal Délégué, Claude PETIOT** : 5.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par 16 voix POUR et n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Claude PETIOT)

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer les majorations sur les bases des indemnités réellement octroyées et ce, pour chacun des élus comme suit :

- **Maire, André NOIROT** : 50 % au titre du classement de station de tourisme de la Commune et 15 % au titre de bureau centralisateur du canton par 15 voix POUR et 2 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (André NOIROT et Patrick BREYER par sa procuration à André NOIROT)
- **1<sup>er</sup> Adjoint, Elie PERRIOT** : 50 % au titre du classement de station de tourisme de la Commune et 15 % au titre de bureau centralisateur du canton par 15 voix POUR et 2 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Elie PERRIOT et Olivier LADRANGE par sa procuration à Elie PERRIOT)
- **2<sup>ème</sup> Adjoint, Emilie BEAU** : 50 % au titre du classement de station de tourisme de la Commune et 15 % au titre de bureau centralisateur du canton par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Emilie BEAU)
- **3<sup>ème</sup> Adjoint, Christian TROISGROS** : 50 % au titre du classement de station de tourisme de la Commune et 15 % au titre de bureau centralisateur du canton par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Christian TROISGROS)
- **4<sup>ème</sup> Adjoint, Marie-France MERCIER** : 50 % au titre du classement de station de tourisme de la Commune et 15 % au titre de bureau centralisateur du canton par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Marie-France MERCIER)
- **Conseiller Municipal Délégué, Damien CORNU** : 50 % au titre du classement de station de tourisme de la Commune et 15 % au titre de bureau centralisateur du canton par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Damien CORNU)
- **Conseillère Municipale Déléguée, Catherine THIVET** : 50 % au titre du classement de station de tourisme de la Commune et 15 % au titre de bureau centralisateur du canton par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Catherine THIVET)
- **Conseiller Municipal Délégué, Claude PETIOT** : 50 % au titre du classement de station de tourisme de la Commune et 15 % au titre de bureau centralisateur du canton par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Claude PETIOT)

- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal, à l'unanimité.

- Décide de transmettre au représentant de l'état dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°2020/ 72: Décision modificative n°1 au Budget Communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Communal
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

#### **DELIBERATION N°2020/ 73: Décision modificative n°1 au Budget Annexe de l'Eau**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Annexe de l'Eau
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

#### **DELIBERATION N°2020/ 74: Communication du rapport annuel exercice 2018/2019 de délégation de Service Public - Casino de Bourbonne les Bains - Période du 1<sup>er</sup> Novembre 2018 au 31 Octobre 2019 inclus**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la communication du rapport annuel 2018/2019 de la délégation de service public portant sur la concession du Casino de Bourbonne les Bains et relatif à la période courant du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 Octobre 2019 inclus.

#### **DELIBERATION N°2020/ 75: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 ci-joint en annexe
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

#### **DELIBERATION N°2020/ 76: Exonération d'occupation du domaine public - Année 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la suppression de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2020 pour tous les commerces concernés.

#### **DELIBERATION N°2020/ 77: Approbation d'une convention de partenariat entre la Commune de Bourbonne et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Haute-Marne - Diseurs d'Histoires 30ème édition**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la convention de partenariat entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Haute-Marne

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **DELIBERATION N°2020/ 78: Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) au 17 rue du Colonel Bénitte à Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas exercer le droit de préemption pour la vente de la parcelle section AI n°357 sise 17 rue du Colonel Bénitte à Bourbonne les Bains

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### **DELIBERATION N°2020/ 79: Tarification de la taxe de séjour pour la saison 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part à la délibération en question en raison de son intérêt personnel à l'affaire (Olivier LADRANGE par sa procuration à Elie PERRIOT) :

- Décide d'approuver les modalités de tarification de la taxe de séjour pour la saison 2021.

#### **DELIBERATION N°2020/ 80: Approbation du projet des rues Amiral Pierre et Vellonne à Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le projet des rues Amiral Pierre et Vellonne

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en ce dossier.

#### **DELIBERATION N°2020/ 81: Vente Terrain Zone Industrielle Nord à Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le prix de vente du terrain à la somme de 10 744.00 € à la locataire actuelle Madame Gabrielle PERFETTI

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **DELIBERATION N°2020/ 82: Approbation d'une convention entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Préfecture de la Haute-Marne relative au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de COVID-19**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le versement d'une contribution d'un montant de 4 254.00 € à la Préfecture de la Haute-Marne

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

#### **DELIBERATION N°2020/ 83: Mouvements des membres au sein des Commissions Municipales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'intégration de Madame Sabine SAVARD au sein des 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> commission municipale (Finances, Affaires Culturelles et Affaires Sociales)

- Approuve l'intégration de Madame Aurélie LAVILLE et Monsieur Sébastien HUMBLOT au sein de la 4<sup>ème</sup> Commission Municipale « Affaires Culturelles ».

#### **DELIBERATION N°2020/ 84: Instauration de la participation de la protection sociale des agents de la Commune de Bourbonne les Bains (stagiaires, titulaires, contrats de droit public et privé)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents

- De verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance « Maintien de Salaire » labellisée.

## DELIBERATION N°2020/ 85: Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le tableau des effectifs modifié.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Marie-France MERCIER fait un point sur l'organisation de la rentrée qui a eu lieu le Mardi 1er septembre 2020.

Elle remercie toute l'équipe pédagogique, le personnel communal, le personnel de la Communauté de Communes et la Gendarmerie afin d'optimiser cette rentrée.

Elle indique que l'Inspectrice de l'Education Nationale, la Directrice de l'Inspection Académique et sa secrétaire générale étaient présentes. Elles ont pu constater que toutes les mesures sanitaires ont été respectées. Elle précise qu'elles ont pu voir également qu'il serait urgent de délocaliser les écoles primaire et maternelle près du Collège Montmorency.

- Madame Christiane GOURLOT indique qu'un habitant de Villars Saint-Marcellin a un problème avec l'assainissement car il paye alors qu'il n'est pas raccordé. Monsieur le Maire répond : « Nous verrons ce que l'on peut faire mais il faut bien connaître le dossier, nous en parlerons en commission municipale ». De plus, il précise que l'assainissement est de la compétence de la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

- Madame Marie-France MERCIER fait un point sur la journée « Dépistage du COVID-19 » qui a eu lieu le 7 septembre 2020.

Elle apporte quelques précisions quant à la préparation de cette journée. Elle précise qu'il y a eu un problème avec la parution des articles sur le journal avec l'ARS. Elle indique qu'elle avait distribué beaucoup d'affiches dans la Commune de Bourbonne les Bains.

Globalement, cette journée s'est bien passée et 92 personnes ont été dépistées.

Madame Delphine ANDRÉ précise que des dépistages gratuits peuvent être réalisés à la Maison de Santé Pluridisciplinaire en prenant rendez-vous.

- Monsieur le Maire informe que la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers a lieu demain, Samedi 12 septembre 2020, à Bourbonne les Bains. Afin de limiter le nombre de personnes présentes au vu de la crise sanitaire, aucune invitation n'a été envoyée.

*Séance ouverte à 20h30*

*Séance levée à 21h53*

*Extrait affiché le 16 septembre 2020*

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 17 septembre 2020

Le Maire,



Monsieur André NOIROT